

LE SCHÈME, CONCEPT FONDATEUR DE LA GRAMMAIRE ARABE À LA RECHERCHE DES ORIGINES

Madyan MATAR

Université Paris Cité – France

Résumé

La recherche sur les origines des idées grammaticales demeure une entreprise scientifique de grande importance, car elle contribue à mieux comprendre les fondements épistémiques des théories grammaticales. Ainsi, l'objectif de cette recherche consiste à conduire une enquête pour retrouver les premières pistes historiques permettant de repérer les origines potentielles du concept de schème (*wazn*), l'un des concepts phares de la grammaire arabe. Les origines du concept n'ayant apparemment pas été soulevées par la communauté scientifique à ce jour, le présent travail se propose d'abord de discuter des hypothèses qui pourraient déterminer les origines du concept. Il investit ensuite dans les ressources disponibles de la littérature savante pour apporter une réponse quant à ses origines.

Mots-clés : Origine, grammaire, arabe, schème

Abstract

Researching the roots of grammatical ideas remains a far-reaching scientific undertaking, as it leads to a better understanding of the epistemic foundations of grammatical theories. Thus, the aim of this paper is to explore the first historical clues as to the potential origins of the concept of pattern (*wazn*), one of the flagship concepts of Arabic grammar. Since no one in the scientific community seems to have brought up where this concept came from before, the current study intends to start by discussing the hypotheses that could identify the origins of the concept. The paper then draws on the available resources of scientific literature to provide an answer as to its origins.

Keywords: Origin, grammar, Arabic, pattern

1. INTRODUCTION

Depuis la fondation de la grammaire arabe, la question historico-linguistique de ses éléments structurants soulève des interrogations auprès des chercheurs. Les travaux des premiers grammairiens, notamment le *Kitāb* de Sībawayhi (m. 180/796 ?)¹ et le *K. al-‘Ayn* d'al-Khalīl (m. 170/786), demeure un scintillement limpide permettant de réfléchir sur l'état de la grammaire arabe au cours de ses premiers stades de codification. Ce faisant, les traités grammaticaux pourraient être considérés non seulement d'un point de vue didactique, mais aussi épistémologique, étant donné que ces références pourraient donner lieu à des interprétations susceptibles de répondre à plusieurs questions auxquelles on n'a pas suffisamment d'éléments de réponse dans le domaine de l'érudition grammaticale.

Depuis longtemps, toute personne désirant s'initier à l'apprentissage de la grammaire arabe se voit rapidement confrontée au concept du schème f-‘-l. Désigné par *binā’*, *wazn*, *zina*, *ṣigha*, *mithāl*, ce concept est ancré dans le paysage grammatical sémitique en général et arabe plus particulièrement. Exploité spécialement dans le traitement des questions morphologiques, le concept du schème a été déployé dans la configuration de la structure morphologique du mot. Selon le point de vue traditionnel, le mécanisme du schème opère en représentant les lettres radicales du mot (la racine) d'une part, et en reproduisant ses voyelles (qu'elles soient brèves et longues), d'autre part. Ainsi, un mot comme *kataba* « écrire » se compose de trois lettres radicales (k-t-b) et de trois voyelles brèves (a-a-a). Le schème correspondant à ce mot est *fa‘ala* [k-t-b] < [f-‘-l] < [a-a-a] < [*fa‘ala*]. De cette manière, les grammairiens arabes ont mis à profit un concept dans leurs activités grammaticales.

2. POINTS DE REPÈRE CENTRAUX

Tout comme dans l'ascendance de chaque élément de l'existence, les racines du schème n'ont jamais poussé seules. Elles sont rattachées à un commencement, dont la détermination dépend en grande partie des preuves tangibles qui résident quelque part, et qui ne sauraient être soumises aux caprices du hasard. La littérature grammaticale a historiquement engrangé un faisceau de faits qui permettent de formuler un certain nombre d'hypothèses plausibles. Celles-ci sont potentiellement susceptibles de nous orienter, voire de nous éclairer le chemin pour déterminer les origines du schème.

Signalons d'emblée que la fenêtre est grande ouverte aux présupposés inhérents à la formation de la tradition grammaticale arabe. En effet, l'un des présupposés les plus débattus dans la littérature spécialisée, et qui suscite régulièrement des divergences d'opinions parmi les linguistes arabisants, concerne la proposition selon laquelle les prémices de la grammaire arabe

¹ La première date correspond au calendrier hégirien, la seconde au calendrier grégorien.

ont été amorcées à partir de la tradition grammaticale grecque. Les partisans de cette vision soutiennent le fait que les érudits arabes se soient familiarisés avec le savoir hellénistique à travers la traduction dès le début du II^e/ VIII^e siècle². Cette accessibilité leur a fourni l'occasion de consulter divers ouvrages de thématiques médicales, littéraires, linguistiques, philosophiques, astronomiques³, et autres, donnant lieu à un afflux de nombreuses idées et méthodes techniques inconnues de l'érudition islamique. L'historien Ibn al-Nadīm (m. 385/995) met en évidence cette situation de transmission :

Les Perses avaient autrefois traduit en persan certains livres de logique et de médecine, lesquels ont été retraduits en arabe par 'Abd Allāh b. al-Muqaffa' et d'autres (wa-qad kānat al-furs naqalat fī al-qadīm shay'an min kutub al-manṭiq wa-l-ṭibb ilā al-luġha al-fārisiyya fa-naqala dhalik ilā al-'arabī 'abd allāh ibn al-muqaffa' wa-ghayruhu) (Ibn al-Nadīm, Fihrist, 300).

Du point de vue grammatical, l'une des principales traces alléguées d'une influence grecque sur la grammaire arabe est la catégorisation sībawayhienne du *kalim* « discours » en trois parties : *ism* « nom », *fi'l* « verbe » et *ḥarf* « particule » (Sībawayhi, *Kitāb*, I, p. 12), une catégorisation qui équivaut à la division aristotélicienne *partes orationis* en huit parties : *στοιχείον* « lettre », *συλλαβή* « syllabe », *σύνδεσμος* « conjonction », *ἄρθρον* « article », *ὄνομα* « nom », *ῥήμα* « verbe », *πτῶσις* « cas », *λόγος* « locution » (Hardy, 1961, p. 30). D'autres arguments relatifs à l'influence grecque sont également discutés par Rundgren (1976, p. 132) qui soutient que plusieurs termes grammaticaux, dont *naḥw* « syntaxe », *ṣarf* « morphologie » et *qiyās* « analogie », sont purement des traductions de notions grecques ou s'en inspirent. Versteegh (1993, p. 200), quant à lui, considère que la similitude des paradigmes en matière d'exemplification du nom et du verbe dans les traditions arabe et grecque fournit un argument valable pour une sorte de contact entre la tradition vivante hellénistique au Moyen-Orient et les premiers efforts de description de la langue arabe. À cette fin, il s'appuie sur les écrits de Dionysios Thrax (m. 90 av. J.-C.)⁴ et ceux des grammairiens arabes pour articuler une comparaison sur une série d'exemples de noms prototypiques *ἄνθρωπος* / *rajul* « homme », *ἵππος* / *faras* « cheval » et *τεῖχος* / *ḥā'it* « mur » (Versteegh, 1977, p. 39-41). Il n'est donc guère surprenant, étant donnée cette ressemblance, que certains linguistes aient puisé dans l'arsenal épistémologique de la civilisation hellénistique une possible influence sur la naissance de la grammaire arabe.

² Le premier siècle correspond au calendrier hégirien, le second au calendrier grégorien.

³ Les doctrines d'Aristote (m. 385-322 av. J.-C. ?) demeurent, pour ainsi dire, les premières réflexions traduites du grec en arabe.

⁴ Dionysios Thrax est un grammairien grec. Il a longtemps été considéré comme l'auteur du plus ancien texte grammatical de la langue grecque.

Plusieurs auteurs ont suggéré la possibilité de l'existence d'une éventuelle influence syriaque directe ou indirecte sur la création de la grammaire arabe (King, 2012, p. 205-206). La présence d'une telle influence indirecte est principalement liée aux savoirs logiques et philosophiques grecs. Autrement dit, les partisans de l'influence syriaque avancent que le syriaque, qui a entretenu un contact solide avec le savoir grec, a tissé un maillon qui avait lié la tradition grammaticale arabe à la tradition grammaticale hellénistique. Parmi les figures adhérant à cette position se trouve surtout l'orientaliste Merx (1889) qui soutient avec acharnement que les Arabes se sont appuyés sur la tradition logique aristotélicienne véhiculée en syriaque pour établir leur système grammatical⁵. Pour étayer son argumentation, il met en corrélation le terme arabe *ʿi'rāb* « flexion désinentielle » avec les termes grecs *ἐλλγνίζοΟ* / *ἐλλγνισμός* et le terme arabe *ḥabar* « prédicat » avec le terme grec *κατηγόρημα* respectivement.

En revanche, d'autres linguistes, en particulier Baalbaki, ont souligné la présence d'une influence syriaque directe sur la formation de la grammaire arabe. À titre illustratif, Baalbaki démontre que l'arabe a emprunté au syriaque les systèmes de signes vocaliques et de points diacritiques (Baalbaki, 2017, p. xxii). Quoi qu'il en soit, l'hypothèse de l'influence syriaque directe ou indirecte sur la genèse de la grammaire arabe reste toujours sujette à débat pour la période antérieure au V^e/XI^e siècle. Au-delà de cette période, la recherche devient plus épineuse, puisque le grammairien syriaque Elias de ʿIirhan (m. 440/1049) a entrepris de simuler la démarche des grammairiens arabes en incorporant la terminologie arabe dans la grammaire syriaque (cf. Baethgen, 1880).

Le fait que la grammaire arabe ait émergé dans l'environnement de l'empire islamique a suscité l'intérêt de Haarman (1974) et de Larcher (2007) à se pencher sur la question de l'interaction entre la pratique grammaticale et les autres sciences islamiques, y compris *al-fiqh* ou « jurisprudence islamique »⁶. Une tentative semblable a été opérée par Carter (1972) qui proposait de faire remonter les origines de la grammaire arabe à la science islamique du droit. Il justifie sa position en entérinant que la ressemblance fondamentale entre les termes fonctionnels du *Kitāb* et le vocabulaire de la jurisprudence islamique est si flagrante qu'elle ne laisse aucune autre conclusion que Sībawayhi a intégralement transféré ces termes du droit musulman à la grammaire arabe (Carter, 2017, p. 14). Pour appuyer davantage son hypothèse, Carter (2017)

⁵ Merx (1889), qui fut le premier à formuler l'hypothèse de l'influence grecque sur la formation de la grammaire arabe, ne soutient pas que le syriaque a emprunté à la grammaire arabe des notions et des termes proprement syriaques.

⁶ Le *qiyās* « analogie », l'une des méthodes destinées à grammaticaliser la langue arabe, demeure un exemple emblématique d'une possible influence de la jurisprudence islamique. Sous certains aspects, l'analogie grammaticale présente un certain nombre de traits communs à l'analogie jurisprudentielle. Pour se faire une idée sur le *qiyās* et ses origines, voir Versteegh (1980).

fait valoir que les principes essentiels du droit islamique étaient déjà fixés au temps de Sībawayhi (m. 180/796 ?) et que ce dernier avait à sa disposition un système complet de spéculation abstraite qui pouvait être facilement transféré dans le domaine du langage pour établir une théorie grammaticale objectivement valable. Par ailleurs, Versteegh (1993), l'un des linguistes qui a considérablement étoffé la thèse de l'influence grecque sur la formation de la tradition grammaticale arabe, n'a pas perdu de vue l'existence d'une certaine influence du *tafsīr* « exégèse » sur la terminologie de la grammaire arabe. Il note que sept des termes grammaticaux apparaissant dans le *Tafsīr* de Muqātil (m. 150/767) sont attribués à la tradition grammaticale kūfiennne, alors que certains d'entre eux ne sont pas entièrement connus de la tradition baṣrienne (Versteegh, 1993, p. 197-198). Finalement, Solimando (2011) reconstitue, par une analyse approfondie de textes grammaticaux et de *tafsīr* « exégèse », un paragraphe important de l'histoire de ces termes, montrant que le *iḍmār*, un concept syntaxique équivalent à « l'éclipse », est initialement un terme exégétique.

3. FILIATION : LA QUÊTE DES ORIGINES

Les dates exactes de la naissance du schème ne sont pas connues. Si la situation demeure telle à l'heure actuelle, c'est certainement parce qu'il n'y a pas eu de recherches suffisantes dédiées à ce sujet qui s'est longtemps dérobé à l'observation scientifique des chercheurs. Notre enquête démontre que les premières manifestations du schème se trouvent dans *K. al-ʿAyn* d'al-Khalīl (m. 170/786). Dans cet ouvrage, l'auteur fournit le premier exemple lors de sa discussion sur la position de la lettre « alif » dans certains contextes :

Le alif que l'on retrouve dans les mots isḥankaka « s'assombrir », iqshaʿarra « frissonner », isḥanfara « galoper », isbakarra « se prolonger » ne fait pas partie du bināʾ « schème ». En effet, ces alif ont été introduits dans les verbes et leurs équivalents dans la parole, afin qu'ils soient un pilier et une échelle de la langue menant à la lettre du bināʾ « schème » (al-alif allatī fī isḥankaka wa-iqshaʿarra wa-isḥanfara wa-isbakarra laysat min aṣl al-bināʾ wa-innamā udkhilat hadhihi al-alifāt fī al-afʿāl wa-amthālahā min al-kalām li-takūna alif ʿimādan wa-sullaman ilā ḥarf al-bināʾ) (Khalīl, ʿAyn, I, 49)⁷.

En effet, les premières occurrences du schème repérées dans cet ouvrage pourraient être révélatrices pour deux motifs. Dans un premier temps, elles permettent de situer une éventuelle périodisation de l'existence du schème, une existence concomitante à l'apparition des premiers travaux de la grammaire et de la lexicographie arabe. Dans un second temps, elles permettent de discerner une piste et d'ouvrir une brèche pouvant nous acheminer vers la découverte de l'origine du schème. À la lumière de ces

⁷ Voir aussi d'autres exemples (p. 49, 100, 135, 137, 153, 310, etc.).

éléments, il serait pertinent de se demander comment le schème a émergé dans les écrits d'al-Khalīl.

La recherche d'une réponse à cette interrogation nous amène à nous positionner dans les dernières décennies du II^e/VIII^e siècle. À cette époque, il est probable que le schème ait été digéré par les savants arabes depuis la traduction des œuvres grecques. Dans cette logique, le schème aurait été transmis par al-Khalīl lors d'une rencontre ou d'une discussion, avant que le lexicographe ne l'intègre dans ses propres sphères, à savoir la grammaire et la métrique. Cette thèse est étayée par Versteegh (1993, p. 25) qui évoque la possibilité que les Arabes aient emprunté certains ingrédients grammaticaux à l'enseignement de la grammaire grecque, vu qu'ils se sont familiarisés avec l'érudition hellénistique pratiquée dans les écoles de l'Empire byzantin. En effet, il n'est pas admis qu'al-Khalīl ait connu les préceptes de l'érudition hellénistique, et tout porte à croire que sa potentielle transposition du schème provient du *K. al-Manṭiq*, un traité d'orientation logique rédigé par Ibn al-Muqaffa' (m. 142/759), l'un des collègues d'al-Khalīl⁸. Alors que Troupeau (1981), qui avait passé au crible le traité et en avait extrait les termes grammaticaux employés par l'auteur, avait conclu qu'il n'existait pas de concordance entre la terminologie de la grammaire arabe et celle de la logique grecque, et que ces dernières sont presque totalement différentes. On a alors jugé plus prudent de reparcourir l'ouvrage et d'examiner de plus près si le schème ou tout autre terme évoquant l'idée du schème peut s'y trouver, et ce afin de vérifier scrupuleusement si al-Khalīl (m. 170/786) l'avait emprunté à la tradition grecque. Après des recherches minutieuses, on n'y a trouvé aucune preuve en faveur d'une origine grecque du schème. Cette constatation n'est pas surprenante et est corroborée par l'argument de Versteegh (1993, p. 26) selon lequel l'influence grecque sur la tradition grammaticale arabe se limite presque entièrement au niveau des catégories grammaticales, plutôt qu'à celui de l'appareil méthodologique de la grammaire, auquel appartient le schème.

Nul ne peut contester l'existence d'une certaine corrélation entre la grammaire arabe et la grammaire syriaque, une corrélation née grâce à l'investissement des premiers grammairiens arabes qui se sont peu ou prou familiarisés avec l'enseignement élémentaire des écoles syriaques, lesquelles, rappelons-le, étaient influencées par les savoirs de la civilisation hellénistique (King, 2012, p. 205 ; Daniels, 2012, p. 330)⁹. Dans la mesure où al-Khalīl a introduit le schème en arabe par une traduction du syriaque, cette hypothèse implique que cet idiome s'approprie le schème et que celui-ci fait partie de son système

⁸ Les sources font état d'une relation d'admiration et de respect mutuel liant les deux savants. Ibn al-Muqaffa' a décrit sa rencontre avec al-Khalīl comme une rencontre avec un homme dont l'intelligence était à la hauteur de son savoir (Darwīsh, 2019, p. 16).

⁹ Cette corrélation est tellement ostensible que nous ne pouvons l'ignorer, en particulier dans le domaine de la récitation où les deux langues sémitiques se sont attachées à paramétrer la lecture des textes liturgiques pour les rendre adaptés à la congrégation.

grammatical. Notre enquête a focalisé sur les grammairiens syriaques, qui vivaient à l'époque d'al-Khalīl (m. 170/786), tels que Jacob ou Jacques d'Édesse (m. 89/708), Georges, évêque des Arabes (m. 105/724), Jean le Stylite (m. 120/738). En examinant les réflexions inhérentes à leurs travaux¹⁰, on n'a pas trouvé de trace du schème. Ce résultat ne doit pas non plus nous surprendre et ce, pour plusieurs raisons. En effet, si l'arabe et le syriaque partagent une sorte de parallélisme en matière de phonétique, les deux langues suivent leurs propres voies sur le plan morphologique et syntaxique (Baalbaki, 2017, p. xxii). En outre, il est admis qu'al-Khalīl et ses collègues grammairiens se soient fondés sur le système trilitère dans le traitement de la masse de données de leur langue et que le schème a été principalement représenté sur ce système. Or, les grammairiens syriaques n'ont jamais interprété leur langue selon ce système ; ils se sont en revanche fondés sur la structure syllabique des mots (Daniels, 2012, p. 334). Par ailleurs, les sources arabes ne mentionnent jamais qu'al-Khalīl, qui avait partagé sa vie entre Oman (son pays de naissance), Médine et Baṣra, ait eu un quelconque contact avec le syriaque ou les centres d'enseignement syriaques qui se situaient normalement en dehors de la Péninsule arabique. Ces éléments de réflexion atténuent quelque peu la thèse selon laquelle al-Khalīl aurait emprunté le schème à la grammaire syriaque.

Il se peut aussi que le schème ait pris naissance dans un domaine extérieur à la tradition grammaticale et qu'al-Khalīl (m. 170/786) l'ait incorporé dans son utilisation à partir de l'un des traités de jurisprudence ou d'exégèse islamique, vu qu'il a entrepris la même opération avec le *qiyās* « analogie » qu'il a emprunté à la jurisprudence et qu'il a intégré à la grammaire (Yāsirī, 2003, p. 212). En effet, il existe plusieurs motivations pour se tourner dans cette direction, y compris la confirmation de Carter (1991, p. 9) selon laquelle la grammaire arabe est dénuée de sens si elle n'est pas reliée aux aspects pratiques de la doctrine islamique et au pouvoir ainsi qu'à l'influence des grammairiens dans la société arabo-musulmane. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'al-Khalīl a appris la jurisprudence auprès de Ayyūb al-Sikhtiyānī (m. 131/748), l'un des juristes de Baṣra, avant de se consacrer définitivement à la grammaire. Partant de cette relation de causalité, on a entrepris d'examiner les traités des juristes les plus célèbres qui vivaient à l'époque d'al-Khalīl (m. 170/786). À cette fin, on a sélectionné cinq éminents savants, à savoir Ibrāhīm al-Nakhaṭī (m. 96/714), Sulaymān b. Yasār (m. 107/725), al-Ḥasan al-Baṣrī (m. 110/728), Ayyūb al-Sikhtiyānī (m. 131/748) Mālik b. Anas (m. 179/795). Ayant passé au peigne fin leurs traités existants et les travaux qui ont compilé leurs opinions et leurs commentaires, on n'a finalement pas décelé de traces du schème dans leur vocabulaire et leurs méthodes jurisprudentielles. La prudence nous a pourtant imposé d'admettre la possibilité que le schème ait pris naissance dans l'un des manuels

¹⁰ Ainsi que Romeny (2008), Talmon (2008), Farina (2018), Revell (1972), Phillips (1869), Varghese (2020), Moberg (1909).

exégétiques de l'époque. Pour vérifier cette possibilité, on a parcouru le *Tafsīr* de Muqātil (m. 150/767), dont les spécialistes s'accordent à considérer comme la première interprétation complète du Coran, ainsi que le *Tafsīr* de Nukhkhā'ī (m. 96/714), l'un des exégètes les plus contemporains de l'époque d'al-Khalīl (m. 170/786). Cependant, aucune occurrence du schème dans ces traités exégétiques n'a été détectée.

Le fait que les premières manifestations du schème apparaissent dans *K. al-'Ayn* laisse présumer que le schème peut être une création intellectuelle ou une invention technique d'al-Khalīl au II^e/VIII^e siècle. Cette éventualité s'avère tout à fait plausible, puisqu'al-Khalīl et ses contemporains ont réussi à forger des outils et à élaborer des théories pour la grammaire arabe qu'on ne retrouve pas dans d'autres langues naturelles à leur époque¹¹. Abū Ja'far al-Naḥḥās (m. 338/950) rapporte dans ce sens qu'al-Khalīl a interrogé le philologue al-Aṣma'ī (m. 213/828) au sujet d'une question linguistique et lui avait finalement emprunté le concept de *tarkhīm* « élision euphonique »¹², devenant progressivement, depuis le II^e/VIII^e siècle, l'un des concepts de la grammaire arabe (Naḥḥās, *'Umda*, 334). Si telle est la situation pour le *tarkhīm*, les sources arabes ne révèlent pas si al-Khalīl a emprunté le schème à un philologue ou à un autre grammairien arabe.

Dans la mesure où al-Khalīl n'a pas emprunté le schème à un philologue ou à un autre grammairien, il reste à déterminer si le schème est une création originale d'al-Khalīl. Pour examiner cette supposition, on s'est appuyé sur *Kitāb* de Sībawayhi qui rassemblait à l'époque la plus grande masse de données linguistiques disponibles. Dans cet ouvrage, le grammairien ne manque pas de mentionner fréquemment les connaissances grammaticales qu'il avait acquises auprès de ses maîtres. Il relate notamment certaines de ses discussions avec al-Khalīl à propos des questions qu'il lui posait et auxquelles Sībawayhi n'avait pas de réponses. Bien que Sībawayhi fasse référence à certains de ses maîtres, dont Yūnus b. Ḥabīb (m. 182/798) 200 fois, Abū 'Amr b. al-Alā' (m. 154/770) 40 fois, 'Īsā b. 'Umar al-Thaqafī (m. 149/766) 20 fois (Walad-'Abbāh, 2008 : 80), al-Khalīl (m. 170/786) demeure le maître le plus fréquemment cité avec 410 citations (Reuschel, 1959, p. 9)¹³. En épluchant les citations rapportées par Sībawayhi de ses maîtres, on a pu constater que la mention du schème n'est associée qu'à des citations afférentes à al-Khalīl¹⁴, ce qui ajoute du crédit à la proposition selon laquelle le schème détient un certain

¹¹ Prenons à titre d'exemple la théorie du *'āmil* « rection », autour de laquelle tourne une partie colossale de la grammaire arabe.

¹² Le *tarkhīm* « élision euphonique », qui signifie littéralement *talyīn* « adoucissement », est un procédé phonétique par lequel le locuteur efface au mode vocatif la flexion désinentielle et le *tanwīn* en fin du mot afin de faciliter l'articulation.

¹³ Cette illustration démontre qu'al-Khalīl (m. 170/786) et Yūnus b. Ḥabīb (m. 182/798) sont les deux savants les plus influents sur Sībawayhi (m. 180/796).

¹⁴ Voir (Sībawayhi, *Kitāb*, II, 12 ; III, 108, 130, 224, 311, 336, 347, 348, 363, 384, 462, 481, 539, 552 ; IV, 61, 329, 333, 344, 355, 358, 368, 374, 393, 398, 409, 419, 455).

rattachement touchant directement al-Khalīl au détriment des autres maîtres de Sībawayhi. Ce qui donne un sens à cette observation est l'implication d'al-Khalīl et ses multiples compétences dans divers domaines. En fait, la tradition lui attribue le mérite de distinguer dans la structure du mot les *uṣūl* « lettres radicales » et les *zawā'id* « lettres augmentées », et le mérite d'introduire le *'ilm al-'arūḍ* « métrique » ainsi que la création de ses *buḥūr* « mètres ». Néanmoins, étant donné qu'al-Khalīl n'a pas revendiqué implicitement ou explicitement l'invention du schème et que personne ne lui a décerné à ce jour le titre d'inventeur du schème, il est loin d'être certain que cet élément essentiel de la grammaire arabe lui revienne de droit.

4. UN DÉBAT QUI DEMEURE OUVERT

Alors que les références traduites de l'héritage hellénistique vers l'arabe sont limitées à l'époque où le schème a fait ses premières apparitions et ne révèlent aucun signe de son existence dans le système grammatical grec, la présomption d'une influence grecque dans la formation du concept demeure une hypothèse bancale. En théorie, l'hypothèse de l'influence grecque a suscité de maintes critiques sous différents angles et ne saurait donc être admise sans une certaine réserve dans la littérature savante¹⁵. En effet, la polémique qui entoure l'influence grecque sur la grammaire arabe ne date pas d'hier. Ainsi, al-Zajjājī (m. 337/949) avait pris le soin de dissocier les orientations des grammairiens de celles des logiciens en spécifiant que les objectifs des grammairiens diffèrent de ceux des logiciens, et qu'ils n'ont pas la même matière « *gharaḍuhum ghayru gharaḍinā wa-maghzāhum ghayru maghzānā* » (Zajjājī, *Īḍāḥ*, 48). Weiß (1910) a également réfuté ladite hypothèse en soutenant que l'attribution anachronique de la théorie grammaticale arabe à l'influence grecque constitue un cas d'hystéron-protéron, vu que les grammairiens arabes ont développé leur théorie avant l'introduction des écrits grecs dans la civilisation arabe. Parallèlement, Carter (2017, p. 20) a fait valoir que l'hypothèse grecque, qu'il qualifie d'anti-historique, contredit non seulement le premier livre de grammaire arabe (*Kitāb* de Sībawayhi), mais ignore également le fait que les sources arabes soient totalement silencieuses sur la question. Aussi, il n'existe aujourd'hui aucune mention d'Aristote (m. 385-322 av. J.-C. ?) ou de tout autre savant grec auprès du premier cercle des grammairiens arabes tels qu'al-Khalīl (m. 170/786) et Sībawayhi (m. 180/796 ?), al-Kisā'ī (m. 189/805), al-Farrā' (m. 207/822), etc.¹⁶

¹⁵ À titre d'exemple, les équations de Rundgren entre termes grecs et arabes ont été décrites comme très hypothétiques, et l'on a reproché à Merx de ne pas avoir une idée claire du processus de transmission des termes techniques d'une tradition à l'autre ; et donc parfois, on constate qu'un terme arabe correspond à deux termes grecs, et que parfois une notion a été empruntée sans le terme correspondant (Baalbaki, 2017, p. xx).

¹⁶ Cette situation peut être examinée dans d'autres traditions endogènes. Ce qui laisse présumer que les grammairiens arabes travaillaient ou préféraient travailler dans une boucle fermée, à l'abri de toute influence exogène.

Même si les éléments de preuve d'une influence grecque restent proportionnellement insuffisants pour définir avec certitude une origine du schème, il convient de souligner que certains aspects de la culture hellénistique ont pu imprégner les pratiques savantes arabes pendant un certain temps (Versteegh, 1993, p. 22-28) et personne n'est en mesure de réfuter complètement cette thèse, étant donné que l'intérêt pour l'érudition et la science grecques prévalait parmi les érudits arabes. Néanmoins, ce fait ne soutient pas la supposition selon laquelle ces érudits ont tout emprunté aux Grecs. C'est d'ailleurs l'impression qui se dégage de certaines enquêtes menées pour retracer l'origine de certains éléments du savoir grammatical arabe. Rundgren (2017, p. 139-140), par exemple, a avancé qu'avant l'ère des traductions des traités grecs en arabe, les Arabes se sont familiarisés avec la logique et la philosophie grecques grâce aux traductions persanes émanant de l'académie de Gundishapur¹⁷, sans pour autant en mentionner des éléments de preuve suffisamment étalés.

Ces circonstances en la matière ont amené des chercheurs contemporains à soumettre l'hypothèse grecque à la révision. Dans cette optique, Carter (2017, p. 1) soutient que l'envie de vouloir prouver à tout prix l'influence grecque sur la théorie grammaticale arabe découle d'un préjugé européen qui attribue toutes les innovations scientifiques aux Grecs, un préjugé soutenu, en l'occurrence, par le fait que les Arabes ont considérablement emprunté au grec dans différentes disciplines telles que la philosophie, la médecine, les mathématiques, l'astronomie. Ce faisant, les tenants de l'hypothèse grecque ont tendance à s'appuyer sur les similitudes entre les éléments de la grammaire arabe et ceux de la grammaire grecque pour accréditer leur hypothèse¹⁸. Supposons que l'on ait trouvé des preuves d'un parallèle systématique entre le schème et un autre élément du système grammatical grec, rien ne permet pour autant d'affirmer de manière catégorique que la similitude est un argument solide en faveur d'une influence, étant donné que certaines ressemblances accidentelles existent dans d'autres traditions¹⁹.

Essayons à présent d'apporter un éclairage sur la situation en grammaire syriaque. En effet, on ne peut pas, dans l'état actuel de nos recherches, associer péremptoirement le schème à cette grammaire sémitique qui

¹⁷ Ville de l'Iran actuel, autrefois réputée pour être un centre scientifique et culturel.

¹⁸ Cette position est soutenue par Guillaume (2017, p. 265) qui stipule que la perception de l'influence grecque est un artefact de la tradition arabiste occidentale, dû à une appréciation insuffisante de la dimension strictement technique de la tradition grammaticale arabe qui suppose à tort un emprunt dû à l'existence d'une symétrie.

¹⁹ C'est effectivement ce qui a incité certains chercheurs contemporains à abandonner les théories de l'influence grecque sur la formation de la grammaire arabe en faveur d'un nouveau champ d'investigation axé sur les recherches dans les activités savantes endogènes, comme les commentaires du Coran. Dans cette optique, Versteegh (1993, p. 200), l'un des principaux partisans de l'hypothèse grecque, signale que l'hypothèse antérieure d'une origine grecque pour certains termes arabes a été rendue inopérante sur la base des données provenant des premiers commentaires du Coran.

adhérait aux idées grecques, puisqu'elle a été initialement édifiée sur le modèle instauré par les savants grecs. En outre, notre accessibilité aux premiers manuels de la tradition grammaticale syriaque reste assez circonscrite, car une certaine partie de ces manuels n'a survécu que sous une forme fragmentaire, à compter de la grammaire essentielle de Jacob d'Édesse (m. 89/708), le premier grammairien à concevoir un cadre théorique de description dédié à la langue syriaque (Revell, 1972, p. 365 ; Farina, 2018, p. 167). En effet, la plupart des savoirs sur la grammaire syriaque proviennent principalement d'écrits beaucoup plus tardifs, imprégnés manifestement de la grammaire arabe (Baalbaki, 2017, p. xxii). Compte tenu de la pénurie de certaines références et du manque actuel de preuves à l'appui, l'origine plausible du schème au sein ou par le biais de la tradition syriaque demeure une question non résolue.

Les premiers écrits de la grammaire et de la lexicographie arabe et plus particulièrement le *K. al-'Ayn* ne jettent guère de lumière sur le sujet des origines du schème. Pour une raison ou pour une autre, les grammairiens arabes n'ont guère fait beaucoup d'efforts pour poser la question de la genèse des constituants grammaticaux. On constate que le lexicographe al-Khalīl (m. 170/786) a directement introduit l'utilisation du schème sans en identifier la source. Les premières occurrences du schème citées par l'auteur qu'on a mentionné supra en témoignent. En créditant l'invention du schème à al-Khalīl sans disposer d'un fondement suffisamment motivé, on creuse un fossé infranchissable entre lui et les autres grammairiens qui ont également apporté des contributions tout aussi significatives à la grammaire arabe. Aussi, il est possible de spéculer que le schème existait avant l'époque d'al-Khalīl (m. 170/786) et que ce dernier y a peut-être apporté quelques adaptations. Pourtant, l'accessibilité aux ouvrages de l'ère post-khalīlienne est malheureusement assez sommaire et ce, en raison du manque flagrant des travaux qui ont été préservés, ce qui complique la vérification et la validation d'une présomption scientifique. Malgré l'originalité d'al-Khalīl et l'apparition du schème dans son livre, rien ne pourrait prouver qu'il soit l'architecte du concept.

5. CONCLUSION

Pour autant qu'on puisse en juger dans l'état actuel de nos recherches, les raisons pour lesquelles on n'a pas été capable de cerner la racine du schème résident dans le fait que les textes anciens sont, soit perdus, soit restés silencieux sur la question. En effet, si on n'est pas en mesure de trancher le débat à l'heure actuelle, c'est parce qu'on manque de preuves substantielles provenant des savants endogènes ou d'éléments historiques provenant des savants exogènes. Ce faisant, la détermination de la provenance du schème requiert probablement l'exploration d'autres pistes dans le futur, ce qui permet de réexaminer la littérature savante produite au début de la

civilisation islamique et les recherches ultérieures menées au carrefour des différentes disciplines pour apporter une réponse définitive à cette question. En l'état actuel de cette étude, il serait prématuré d'attribuer l'invention ou le transfert du schème à quiconque.

RÉFÉRENCES

- Baalbaki, R. (2017). Introduction: The Early Islamic Grammatical Tradition. In R. Baalbaki (ed.), *The Early Islamic Grammatical Tradition*, XIII-L. Routledge.]
- Carter, M. (1972). Les origines de la grammaire arabe. *Revue des études islamiques*, 40, p. 69-97.
- Carter, M. (1991). The Ethical Basis of Arabic Grammar. *Al-Karmil*, 12, p. 9-23.
- Carter, M. (2017). The Origins of Arabic Grammar. In R. Baalbaki (ed.), *The Early Islamic Grammatical Tradition*, 1-26. Routledge.
- Daniels, P. (2012). The Native Syriac Linguistic Tradition: Resources Ancient and Modern. *Historiographia linguistica*, 39, p. 327-340.]
- Darwīsh, A. (2019). *Al-Ma‘ājim al-‘arabiyya ma‘ i ‘tinā’ khāṣ bi-mu‘jam al-Khalīl*. Maktabat al-shabāb.
- Farina, M. (2018). La linguistique syriaque de Jacques d’Edesse. Dans M. Farina (éd.), *Les auteurs syriaques et leur langue*, 167-187.] Geuthner.
- Guillaume, J.-P. (2017). Speech Consists Entirely of Noun, Verb and Particle: Elaboration and Discussion of the Theory of Parts of Speech in the Arabic Grammatical Tradition. In R. Baalbaki (ed.), *The Early Islamic Grammatical Tradition*, 261-278.] Routledge.]
- Haarman, U. (1974). Religiöses Recht und Grammatik im klassischen Islam. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen gesellschaft*, 12, p. 149-169.
- Hardy, T. (1961). *La poétique, texte établi et traduit par Thomas Hardy*. Les Belles Lettres.
- Ibn al-Nadīm = Abū al-Faraj Muḥammad b. Abī Ya‘qūb Ishāq al-Warrāq Ibn al-Nadīm. (1417/1997). *Kitāb al-Fihrist*. Éd. Ibrāhīm Ramaḍān. 2^e éd. Dār al-ma‘rifa.
- Khalīl = Abū ‘Abd al-Raḥmān al-Khalīl b. Aḥmad al-Farāhīdī. (1400/1980) *Kitāb al-‘Ayn*. Éd. Mahdī al-Makhzūmī et Ibrāhīm al-Sāmarrā’ī. 8 vol. Dār al-Rashīd.
- King, D. (2012). Elements of the Syriac Grammatical Tradition as These Relate to the Origins of Arabic Grammar. In A. Marogy (ed.), *The Foundations of Arabic Linguistics: Sībawayhi and Early Arabic Grammatical Theory*, 187-209. Brill.
- Larcher, P. (2007). Relationships between Linguistics and the Other Sciences in Arabo-Islamic Society. In R. Baalbaki (ed.), *The Early Islamic Grammatical Tradition*, 337-348.] Routledge.

- Merx, A. (1889). *Historia Artis Grammaticae apud Syros*. Brockhaus.
- Moberg, A. (1909). Die syrische grammatik des Johannes Estonaja. *Le monde oriental*, 3, p. 24-33.
- Nahhās = Abū Jaʿfar Aḥmad b. Muḥammad al-Nahhās. (1425/2004) *ʿUmdat al- kuttāb*. Éd. Bassām Abd al-Wahhāb al-Jābī. 1^{re} éd. Dār Ibn Ḥazm/al-Jaffān wa-l-Jābī li-l-ṭibāʿa wa-l-nashr.
- Phillips, G. (1869). *A Letter by Mār Jacob, Bishop of Edessa, on Syriac Orthography: Also a Tract by the Same Author, and a Discourse by Gregory Bar Hebræus on Syriac Accents*. Williams and Norgate.†
- Reuschel, W. (1959). *Al-Khalīl Ibn Aḥmad, der Lehrer Sībawayhs, als Grammatiker*. Akademischer Verlag.
- Revell, E.J. (1972). The Grammar of Jacob of Edessa and the Other Near Eastern Grammatical Traditions. *Parole de l’Orient*, 3, p. 365-374.
- Romeny, B.H. (2008). *Jacob of Edessa and the Syriac Culture of His Day*. Brill.
- Rundgren, F. (1976). Über den griechischen Einfluss auf die arabische Nationalgrammatik. *Acta Universitatis Linguisticae Uppsaliensis*, 2, p. 119-144.
- Rundgren, F. (2017). On the Greek Influence on Arabic Grammar. In R. Baalbaki (ed.), *The Early Islamic Grammatical Tradition*, 75-100. Routledge.†
- Sībawayhi = Abū Bishr ʿAmr b. ʿUthmān Sībawayhi. (1408/1988) *al-Kitāb*. Éd. Abd al-Salām Muḥammad Hārūn. 4 vol. Maktabat al-Khānjī.
- Solimando, C. (2011). Ellipsis in the Arabic Linguistic Thinking (8th–10th century). In G. Lancioni & L. Bettini (eds.), *The Word in Arabic*, 69-82. Brill.
- Talmon, R. (2008). Jacob of Edessa the Grammarian. In B.H Romeny (ed.), *Jacob of Edessa and the Syriac Culture of His Day*, 159-187. Brill.
- Varghese, B. (2020). *George, Bishop of the Arabs: Homily on the Consecration of Myron*. Gorgias Press.
- Versteegh, K. (1977). *Greek Elements in Arabic Linguistic Thinking*. Brill.
- Versteegh, K. (1980). The Origin of the Term qiyās in Arabic Grammar. *Zeitschrift für arabische Linguistik*, 4, p. 7-30.
- Versteegh, K. (1993). *Arabic Grammar and Qurʿānic Exegesis in Early Islam*. Brill.
- Weiß, J. (1910). Die arabische Nationalgrammatik und die Lateiner. *Zeitschrift der deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 64, p. 349–390.

Yāsirī, A. (2003). *Al-Fikr al-naḥawī ‘inda al-‘Arab uṣūluhu wa-minhājuhu*. Al-Dār al-‘arabiyya li-l-mawsū‘āt.

Zajjājī = Abū al-Qāsim Abd al-Raḥmān b. Ishāq al-Zajjājī. (1378/1959) *al-Īdāh fī ‘ilal al-naḥw*. Éd. Māzin al-Mubārak. 1^{re} éd. Dār al-‘urūba.